PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-

Jeudi 25 Janvier 2018

L'An Deux Mil Dix-huit, le Jeudi 25 du mois de Janvier à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 19 Janvier 2018, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

- Mme Béatrice BLANCO, M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, **Adjoints**

- Mme Nicole ROHMER, M. Gilles GIRAUDON, M. Sébastien BONNEFOI, M. Michel DURAND, Mme Michelle BROSSIER, M. Alain PERRIN, Mme BEM MARQUES MARTINS Maria Paula, Mme Nathalie BARBIER, Mme Laura LANCRY-FORESTIER, **Conseillers Municipaux**

Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) : M. Michel PEATIER

Procuration(s) :

- Mme Brigitte DEVEAUX donne pouvoir à M. Sébastien BONNEFOI

Secrétaire de séance :
Mme Nicole ROHMER

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Décembre 2017

- Décisions du Maire

RESSOURCES HUMAINES
- Modification du tableau des effectifs au 1er Janvier 2018 - Créations des postes pour les avancements de grade

FINANCES
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Exercice 2018 - Demande de subvention
- Révision des loyers au 20 rue Germaine Robin

SECURITE

- Convention - service commun de Police municipale avec la commune de Craintilleux

ENFANCE
- Organisation du temps scolaire – rentrée de septembre 2018

QUESTIONS DIVERSES
- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- Prochaines échéances

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
Dont nombre de Procuration(s)	*1*
Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote	*0 (Cf. Délibérations)*

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Décembre 2017

Mme Nicole ROHMER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des votants, avec la précision suivante au point n°11 :

Béatrice BLANCO présente les deux croquis proposés par le bureau d'étude pour l'extension du cimetière. L'esquisse n°1 est validée par l'ensemble des élus.

2. Décisions du Maire

Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

Date	Objet	Entreprise / Personne	Montant
Décembre 2017	Renouvellement des licences de l'antivirus Bitdefender pour le serveur. Durée : 3 ans	**BERGER LEVRAULT**	417.60 € TTC pour 3 ans

Décembre 2017	Service de maintenance et de garantie du photocopieur de l'école maternelle Durée : 1 an	**AVENIR BUREAUTIQUE**	648 € TTC / an
Décembre 2017	Maintenance du tableau d'affichage extérieur Durée : 1 an	**CENTAURE SYSTEM**	1 140 € TTC / an

RESSOURCES HUMAINES

3. Modification du tableau des effectifs au 1er Janvier 2018 - Créations des postes pour les avancements de grade

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Afin de permettre les avancements de grade au titre de l'année 2018, le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du tableau des effectifs, au travers de la création des postes suivants :

Grade	Durée hebdomadaire	Date de modification
Adjoint administratif principal 1ère classe	35 h	01.01.2018
Adjoint administratif principal 1ère classe	35 h	01.01.2018
Adjoint technique principal 2ème classe	35 h	01.02.2018
Technicien principal 1ère classe	31.5 h	01.07.2018

Le tableau des effectifs est annexé à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- DECIDE d'adopter les créations d'emploi ainsi proposées
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

FINANCES

4. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Exercice 2018 - Demande de subvention

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'extension du cimetière communal est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
La commune est tenue de procéder à l'extension du cimetière. Le coût prévisionnel s'élève à 144 846.31 € HT pour la 1ère tranche.
Le plan de financement de cette opération serait le suivant (tenant compte des subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Loire et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes) :

Dépenses		Recettes	
Acquisition du terrain	5 000 €	DETR 2018 35% maximum	50 596.21 €
Extension (1ère tranche)	139 846.31 €	Conseil Départemental (subvention minimum)	7 000 €
		Conseil Régional (subvention minimum)	15 000 €
		Autofinancement	72 250.10 €
Total HT	144 846.31 €	Total HT	144 846.31 €

Cette opération serait réalisée au cours de l'année 2018 : les études et esquisses ont été réalisées en 2017. Le propriétaire du terrain a été sollicité en vue de l'acquisition de la parcelle concernée pour ce début d'année.
Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les pièces demandées en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- ARRETE le projet d'extension du cimetière ;
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR) ;
- AUTORISE M. Le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5. Révision des loyers au 20 rue Germaine Robin

La commune est propriétaire de 3 appartements au 20 rue Germaine Robin.
Le conseil municipal a délibéré le 15 Décembre 2014 et le 11 Février 2016 afin d'adopter les loyers des appartements, charges comprises.
La chaudière fuel desdits logements ayant été changée pour une chaudière gaz, il est proposé de modifier les charges des logements concernés pour tenir compte des consommations réelles. Ce changement entrainant une amélioration du logement en terme de chauffage. Il est proposé de fixer les loyers et charges comme suit :

	LOYERS	CHARGES
RDC	428.21 €	70 €
1er étage	471.19 €	75 €
2ème étage	471.19 €	75 €

Ces loyers feront l'objet d'une révision en Janvier de chaque année conformément à l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.
Les charges seront fixées en début d'année par rapport aux factures réellement acquittées par la commune l'année N-1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- ADOPTE le montant des loyers et des charges des logements situés au 20 rue Germaine Robin ;
- RAPPELLE qu'annuellement, la révision des loyers sera basée sur le dernier indice de référence connu et la révision des charges par rapport aux factures payées.

SECURITE

6. Convention - service commun de Police municipale avec la commune de Craintilleux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la Loi n°199-291 relative aux polices municipales,
Vu le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise en disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu les Articles L.512-1, L.511-4 et suivants, L.512-4 et suivants, R.512-1 à R.512-4 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Décret 2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Loire,
Vu le projet de convention,
Considérant le besoin exprimé par la commune de Craintilleux d'avoir les services d'un policier municipal,
Par délibération du Conseil Municipal du 16 février 2017, un service commun de Police Muncipale a été créé avec la commune de Craintilleux.
Au vu du bilan dressé au bout d'un an de fonctionnement, et compte tenu de la volonté des communes, il est proposé de prolonger ce service pour 1 an, renouvelable tacitement jusqu'à 2 ans.
La convention organise la mise en commun du service de police municipale pluri-communale entre les communes de Saint-Cyprien et Craintilleux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE la prolongation du service commun de Police Municipale entre les communes de Craintilleux et de Saint-Cyprien.
- APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y afférent.

ENFANCE

7. Organisation du temps scolaire – rentrée de septembre 2018

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Considérant que ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, notamment la répartition des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur 8 demies-journées.
Considérant le questionnaire remis aux familles en septembre 2017, et démontrant qu'une forte majorité des parents est favorable à un retour à la semaine de 4 jours.
Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'organisation de la semaine scolaire comme suit :

- Lundi : 8h30-11h30 /13h30-16h30
- Mardi : 8h30-11h30 /13h30-16h30
- Jeudi : 8h30-11h30 /13h30-16h30
- Vendredi : 8h30-11h30 /13h30-16h30

Cette nouvelle organisation sera proposée au Directeur académique des services de l'éducation nationale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE les horaires d'école du groupe scolaire Les Magnolias tels qu'exposés ci-dessus à compter de la rentrée de septembre 2018

QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu sommaire des commissions municipales**

Commission Environnement – Cadre de vie

- Entreprise Charlin : broyage fin février (Petit Verneuil, Maltaverne, fin du Tabot)
- Devis reçu pour le curage. Prévu en juillet-août (Tabot, Maltaverne, Forges de la Becque)
- Rencontre avec Mme Blanc de Loire Forez pour le curage communautaire (rue des Balmes vers le cimetière, rue des Grandes Terres, descente du Gour du Lac)
- Nettoyage de printemps le samedi 3 mars à 9h

Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- Les travaux d'accessibilité se poursuivent
- La façade de la Maison du Tennis va être refaite avant le 30 avril
- 2 dédites d'appartements : le logement du Stade et celui de la Maison Zyber.

Commission Animations et cérémonies

- Info sur vœux au Personnel + loto du Volley le 26/01
- A partir du 27/01, début des inscriptions pour la Saint-Patrick
- Bons retours pour les vœux du 12/01

Commission Voirie – Sécurité

- Travaux Rue et allée du Tabot : Fin des travaux eau et assainissement le 7 février. Une réunion est prévue avec le SIEL et Loire Forez pour la suite.
- Sur le CD 108, bordures des îlots et ronds-points très endommagées. Une visite a été faite pour établir un devis (qui risque d'être très élevé). Il faudra également prévoir de la signalisation pour la visibilité.
- Réunion publique le 8/02 à 18h30, le but est d'échanger avec les habitants sur la problématique des vitesses excessives, recueillir des idées...
- Le radar pédagogique de la rue des Piquettes ne fonctionne plus ; Loire Forez est au courant.
- Lampadaire rue du 19 mars : 2 lampadaires avaient été enlevés, zone très sombre. Attente d'un devis de Loire Forez pour envisager d'en remettre un.

Commission Education – Conseil municipal des enfants - Environnement

- Monsieur Caleyron, inspecteur de circonscription, nous a informé d'un gros risque de fermeture de classe au vu de la baisse des effectifs (en baissant à 10 classes, moyenne de 23.8 élèves par classe). Une rencontre est prévue avec les parents d'élèves le 5/02. Monsieur le Maire a écrit à l'inspecteur d'académie pour défendre la non fermeture en faisant valoir les perspectives d'installation de nouvelles familles.
- CME : chaque enfant a reçu une photo « dédicacée » du Maire pour les remercier pour leur participation aux vœux. Travail sur le film de la commune, réunion le 22/02.

Commission Fleurissement

- Maisons fleuries : Achat des lots à Gamm Vert. Le formulaire d'inscription sera distribué le jour de la remise des prix. Hommage à Mme Allardet et M. Monschein.
- Square de la Garenne : devis Gabions 1033 € TTC
- Arbres vers Tennis : proposition de replanter des mûriers stériles un peu gros, environ 3000 € (travaux + arbres). Les élus approuvent.
- Platanes de l'école : ont été élagués, sont creux. Une étude sera réalisée.
- Formation défibrillateur le 28/04, 2 groupes (8h-10h et 10h-12h). Une communication à destination des élus, associations et instituteurs sera effectuée.

Commission Communication – Démocratie locale

- Bulletin en cours de distribution. Coût 3 650 € - 3 300 € de sponsoring soit un coût restant de 3.50€ à la charge de la Commune (sans relance nécessaire).
  Le bulletin va être envoyé aux communes voisines.
  Remerciements à ceux qui ont procédé à la relecture.
- Site internet
  - Statistiques : 59% de femmes/41% hommes ; 65% des visites 25-34 ans, 35-44 ans et 55-64 ans. 4 000 visiteurs, 20 000 pages vues.
  - Une rubrique reste à développer : « artisans commerçants », il faudrait récupérer leurs coordonnées et quelques informations.

- Projet d'adresser un courrier aux associations pour les informer des différents supports dont ils disposent en matière de communication (site internet, panneau, facebook).
- Proposition de retravailler l'identité visuelle de la commune : modernisation du logo

Questions diverses

- Préamballes 2018 : organisées en mai 2018 ; l'association prend en charge les artistes et la commune finance les frais de repas et d'hébergement. Accord pour faire une demande.
- AMRF : interrogation sur le renouvellement de l'adhésion. Après échanges sur l'intérêt et les missions de l'AMRF, accord pour renouveler l'adhésion en demandant des précisions à l'associations sur leurs domaines d'intervention auprès des communes.
- SIEL : RDV le 24/01 avec le Président
    - au sujet de la rue des Balmes. L'enfouissement de la fibre sera à la charge du SIEL. Il a également été acté de lancer un marché commun concernant l'assainissement, l'eau et les réseaux secs afin d'obtenir les meilleurs tarifs possibles.
    - Fibre : proposition que Saint-Cyprien soit commune expérimentale pour le développement de la vidéoprotection par la fibre.

- **Prochaines échéances :**
    - commission des Finances le jeudi 8 mars 2018
    - Conseil Municipal le mercredi 21 mars 2018

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Fait à Saint Cyprien, le 22 Février 2018

LE MAIRE
MARC ARCHER

MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN 42160 - LOIRE